

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS***Liberté
Égalité
Fraternité*Service interministériel de défense
et de protection civile (SIDPC)

Arras, le 17 NOV. 2021

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais
*en communication à Monsieur le président de l'association
des maires et des présidents d'intercommunalités
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

OBJET : Renforcement des contrôles relatifs au pass sanitaire

Depuis quelques semaines, l'épidémie de COVID 19 repart à la hausse. Le département du Pas-de-Calais, bien qu'il connaisse un taux d'incidence inférieur à la moyenne nationale et même régionale, doit poursuivre ses efforts pour contenir la propagation. Dans ce cadre, il convient de renforcer les contrôles liés au pass sanitaire dans les établissements concernés.

Je vous informe que les forces de sécurité intérieure procéderont à des contrôles au sein des établissements recevant du public afin d'y vérifier la bonne application du « pass sanitaire ». Ainsi les infractions d'absence de contrôle seront relevées et des fermetures administratives seront envisagées en cas de manquements graves et/ou répétés.

Je souhaiterais vivement que les communes disposant d'une police municipale, puissent orienter leurs contrôles sur la mise en œuvre effective du « pass sanitaire ». Je rappelle que le contrôle du pass sanitaire est impérativement mené au moyen de l'application TousAntiCovid Verif.

Pour les établissements recevant du public qui vous appartiennent et dans lesquels le pass sanitaire est obligatoire (notamment dans les salles des fêtes), je vous invite à sensibiliser à nouveau les personnes physiques et morales qui y organisent des événements qu'il est de leur responsabilité d'exiger et de contrôler le pass sanitaire.

Mes services sont à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et la cellule mise en place pour vous accompagner est joignable à l'adresse suivante : pref-crise62@pas-de-calais.gouv.fr.

Le préfet,

Louis LE FRANC

